



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 35/2023**

Concernant la demande de crédit de CHF 175'000.- TTC, Subvention ECA non déduite, pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle BH au chemin de Champ-Corboz

Date séance: 15 mai 2023

Présents: La municipalité au complet ainsi que la commission des finances au complet.

Le préavis 35/2023 vise à autoriser la Municipalité à investir CHF 175'000.- TTC pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle borne hydrante (BH) au chemin de Champ-Corboz. Cette dépense est justifiée par la nécessité de renforcer la sécurité incendie dans le cadre de la construction de deux nouvelles villas au chemin du Champ-Corboz. En effet, la conduite actuelle n'est pas d'un diamètre suffisant pour alimenter correctement cette nouvelle BH.

La commission des finances estime que la dépense présentée dans le préavis est justifiée, car elle répond à un besoin de sécurité incendie pour les habitants de Genolier.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Finances recommande au Conseil:

- **d'autoriser la Municipalité à investir la somme de CHF 175'000.— TTC, subvention ECA non déduite, pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle BH au bout du chemin du Champ-Corboz, via la trésorerie courant**
- **Cet investissement sera amorti par le compte 9280.3 - « Service des Eaux »**

Fait à Genolier le 24 mai 2023

    
Eric Bœcquet Gregory Favre Karine Kalcic Olivier Rochat Frédéric von der Weid
Rapporteur

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch